

PLAN DE DÉPARTS VOLONTAIRES CHEZ PUBLICIS CONSULTANTS : LA DIRECTION DOIT REVOIR SA COPIE !

Suite à l'annonce par la direction de Publicis Consultants, d'une information-consultation du Comité d'Entreprise au sujet d'un plan de départs volontaires de 10 personnes à la création de l'agence, les salariés concernés se sont réunis aujourd'hui en assemblée générale.

Les sections syndicales Info'Com-CGT et F.O. , avec les représentants du personnel de l'entreprise, les ont informés de la teneur du projet de ce plan de départs volontaires. Les organisations syndicales Info'Com-CGT et F.O. appellent à refuser, en l'état, ce plan de départs volontaires.

- D'abord parce qu'elles pensent que les justifications « économiques » de ce plan ne sont pas fondées. Elles appuient la demande du Comité d'Entreprise de nommer un cabinet d'expertise-comptable dans le cadre d'une mission légale d'analyse du contexte structurel et conjoncturel ainsi que de la situation financière à l'origine du plan de départs volontaires. Elles appuient le Comité d'Entreprise dans sa demande de solliciter l'avis du CHSCT. Elles estiment que l'entreprise et le groupe Publicis sont aujourd'hui en mesure de trouver d'autres solutions qu'un plan de départs volontaires de 10 personnes.
- Ensuite parce qu'elles notent que les conditions proposées aux candidats éventuels de ces départs sont très largement en dessous des attentes légitimes des salariés.

Elles donnent rendez-vous aux salariés à l'issue du CE extraordinaire du mardi 5 février pour les tenir au courant, avec les représentants du personnel, de l'évolution de la situation et des éventuelles actions à envisager.

